

QUOI DE NEUF?

Les organismes du **réseau de la santé et des services sociaux**, qui ont complété la première phase d'analyse des effectifs et reçu un avis d'élaboration, verront leurs résultats de sous-représentation publiés sous peu sur le site de la Commission à l'adresse suivante :

<http://www2.cdpcj.qc.ca/PAE/SommairesRegroupements/Pages/default.aspx>

La Commission souligne les 10 ans de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* !

SAVIEZ-VOUS QUE

Conformément à l'article 18.1

L'administration d'un questionnaire médical préembauche est discriminatoire et contraire à la Loi si le contenu d'une ou de plusieurs questions concerne l'un des motifs de discrimination prévus à l'article 10 de la Charte et que la question n'a aucun lien avec les exigences essentielles de l'emploi.

Par conséquent, l'administration d'examen ou de formulaires médicaux préembauche devrait être une mesure exceptionnelle et non une pratique courante.

Pour en savoir plus : http://www2.cdpcj.qc.ca/publications/Documents/formulaire_emploi_2011.pdf

LE SERVICE-CONSEIL EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE

Ce service-conseil, confidentiel et gratuit, offert par la Commission est spécialement dédié aux gestionnaires, aux responsables des ressources humaines ou à toute personne à qui une demande d'accommodement en matière de relations de travail ou de prestations de services est adressée. Les diverses interventions menées dans le cadre d'un dossier d'accommodement visent la recherche de solutions exemptes de discrimination et respectueuses des besoins de l'organisation.

Pour en savoir plus, consultez l'adresse :

<http://www2.cdpcj.qc.ca/PAE/service-conseil/Pages/default.aspx>

35 ans
CHARTRE
des droits
et libertés de
la personne



Questions et commentaires...

Afin d'alimenter et d'améliorer le contenu de ces rubriques, faites-nous part de vos commentaires, questions et suggestions à l'adresse courriel suivante :

BIP-AEE@cdpcj.qc.ca

Merci de votre collaboration!

LES LIENS UTILES

Minorités visibles et ethniques :

Mentorat Montréal est un programme mis sur pied par le *Conseil Régional des Élus (CRE)* qui consiste à créer des jumelages entre les entreprises et les personnes immigrantes à la recherche d'emploi, dont le but premier est d'offrir au mentoré une opportunité d'échanges sur la culture du travail au Québec. C'est aussi une occasion intéressante de repérer une relève qualifiée.

Pour information : Guillaume Forget

Téléphone : 514.842.2400 poste 2040

gforget@credemontreal.qc.ca www.mentoratmontreal.com

Personnes Handicapées :

Le CAMO (comité d'adaptation de la main-d'œuvre) pour personnes handicapées a publié en 2011 un guide de gestion à l'intention des employeurs qui veulent améliorer leur pratique d'embauche des personnes handicapées. Ce **guide** conçu en collaboration avec Kéroul (organisme dédié à la promotion du tourisme et de la culture pour les personnes à capacité physique restreinte) a pour titre *La gestion de la diversité, une opportunité à saisir*. De plus, le CAMO a réalisé différentes capsules vidéo afin d'illustrer les thèmes abordés dans ce dernier.



OÙ EN SOMMES-NOUS?

Loi :

Plus de la **moitié des organismes regroupant les municipalités, le corps policier de la Sûreté du Québec, les sociétés d'état et de transport** ont soumis leur premier rapport après trois ans d'implantation pour les quatre premiers groupes visés.

Il en va de même pour les **¾ des établissements du réseau de l'éducation**. Ce dernier réseau bénéficie du support du *Comité de soutien aux employeurs du MELS* dans la mise en œuvre de leur programme, en collaboration étroite avec la Commission.

Aussi, **84% des organismes visés par la Loi** (autres que le réseau de la santé et des services sociaux), ont transmis leur rapport des mesures pour les personnes handicapées. La Commission évaluera ce rapport en même temps que celui de la première phase d'implantation pour les quatre premiers groupes visés.

Enfin, **plus de 40% des établissements du réseau de la santé et des services sociaux** élaborent présentement leur programme d'accès à l'égalité pour les cinq groupes visés. Dans le cadre de son mandat d'assistance, la Commission continue à offrir de la formation pour ces organismes afin de bien les outiller dans l'élaboration de leur programme.

Pour en savoir plus :

http://www2.cdpcj.qc.ca/publications/documents/PAE_etat_situation_31juillet11.pdf